Mission complémentaire

Spécifique enseignement professionnel

Périodes post-bac : certificats de spécialisation

(24 heures annuelles)

Action : Enseigner dans les certificats de spécialisation

Pour les bacheliers professionnels, il est établi que les chances d'insertion dans l'emploi de ceux qui ont suivi une spécialisation en Bac + 1 sont fortement augmentées. Aujourd'hui, il existe une trentaine de mentions complémentaires de niveau 4 et autant de niveau 3, ces mentions étant des diplômes professionnels nationaux de spécialisation préparés en un an.

De nouvelles spécialités de mentions complémentaires (dont l'intitulé sera modifié en certificat de spécialisation) seront créées avec l'objectif que chaque baccalauréat professionnel offre au moins une possibilité de poursuivre ses études en un an. Des ouvertures de sections seront réalisées par les établissements : il s'agit de passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en Bac + 1 à la rentrée 2026.

Dans ce contexte, les PLP volontaires interviennent dans ces formations en face à face pédagogique pour des activités d'enseignement (24 heures).

Cette mission n'est mobilisable que pour les heures de face à face pédagogique non comptabilisées au titre des heures d'enseignement, de service ou supplémentaires.